

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18 +1 P

Date de convocation
13 décembre 2021

Date d'affichage
13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 20 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, : CHAUMETTE Catherine LAZARD Gérard.
MASTIL Colette, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, DUTRAIT David, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline , MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric,

Absente avant donné pouvoir : AMESLANT Sabrina
à DUTRAI David

Secrétaire de séance : DUTRAIT David

OBJET : TARIFS SERVICE DE L'EAU AU 1^{er} janvier 2022

Délibération N° 20212012D01

Considérant la délibération du 1^{er} décembre 2015,

Le conseil municipal décide de reconduire au 1^{er} janvier 2022 les tarifs du service de l'eau tel que prévu dans la délibération précitée soit :

I. VENTE d'EAU1°) Abonnements

Maisons :	84,54 €	Industriels :	2 436,16 €
Jardins :	49,47 €	Commune :	2 436,16 €

2°) Consommations : (facturées à partir du premier mètre cube consommé) :

Tranche 1 : de 0 à 100 m ³ :	1,13 €	Tranche 2 : de 101 à 250 m ³ :	1,00 €
Tranche 3 : de 251 à 500 m ³ :	0,86 €	Tranche 4 : de 501 à 1000 m ³ :	0,73 €
Tranche 5 : au-delà de 1000 m ³ :	0,60 €		

II. BORDEREAU de PRIX POUR TRAVAUX ET REMPLACEMENTS DE COMPTEURS

Prix forfaitaire pour branchement de 7 m :

- Prise en charge pour compteur Ø 15 : 670,34 € - Ø 20 : 722,27€

Prix supplémentaire par ml pour branchement au-delà de 7 m linéaire : 38,25 € le ml

Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70 € l'heure

Terrassement mini pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55 € l'heure

Sable tout venant mis en place : 31,24 € le m³

Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises) : 24,78 € l'heure

Ouverture ou fermeture de branchement : 55,10 € l'unité

Enrobé froid sur voie communale : 20,10 € le m²

Enrobé froid sur voie départementale : 24,99 le m²

Regard Paragel équipé : Ø 15 mm : 283,24 € Ø 20 mm : 377,79€

Redevances pour remplacement des compteurs d'eau gelés :

Compteur de Ø 15 mm : 100,28 € Compteur de Ø 20 mm : 113,74 €

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation du prix de revient.
- Extension du réseau d'eau potable : Facturation suivant prix de revient sur devis.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

Le Maire, Guy GAUTRON



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au
Représentant de l'Etat 22/12/2021 publié et notifié le 22/12/2021*

Le Maire, Guy GAUTRON

